

Le Petit Malécazien



DECEMBRE 2016

Numéro 35

Le mot du maire

SOMMAIRE :

- Services de la poste proposés par l'agence postale communale
- Ligne de proximité
- Service de transport accompagné
- SDCI
- Les visites du CCAS
- Programme d'Intérêt Général
- Adressage
- Manifestations 2017
- Tarif location salle d'animation 2017
- Retour sur la visite de tri des déchets à Firminy
- Elections
- Ligne de partage des eaux
- Etat civil 2016

Cette nouvelle édition de votre gazette communale balaie différents services et informations sur notre village. Je vous souhaite une bonne lecture.

Avec une année 2016 encore marquée par de terribles événements tant au niveau national qu'international, je reste persuadée que la solidarité est une force.

Cette belle valeur n'est pas un vain mot dans notre petit village. Elle se fonde sur des initiatives individuelles, associatives et communales et nous l'avons encore démontré cette année.

Alors, que vous souhaiter de mieux qu'une parfaite santé pour vous et vos proches,

De la prospérité et de la passion dans vos activités,
Et de l'amour autour de vous durant toute l'année...

Passez une très Bonne Année 2017 !

Béatrice Fournel

Vœux de la municipalité

Dimanche 8 janvier 2017
À 11 h à la salle d'animation



Jeudi 15 décembre, tous les enfants du RPI ont partagé ensemble le repas de Noël à la salle d'animation. L'après-midi s'est poursuivi autour de jeux de société puis ils ont attendu sagement l'arrivée du Père Noël

Merci à ceux qui ont permis la réussite de cette journée





SERVICES DE LA POSTE PROPOSES PAR L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



SERVICES POSTAUX

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires),
- Vente de timbre-poste à usage courant,
- Carnets de timbres Marianne autocollants,
- Produits saisonniers (timbres Vacances, timbres Noël, timbres Saint Valentin, ...),
- Vente de recharges pour téléphone Mobile,
- Tablette.



VENTE D'ENVELOPPES ET PRÊT-À-POSTER

- Ventes d'enveloppes et Prêt-à-Poster en lots de 10 ou de 100,
- Ventes d'emballage,
- Emballages Colissimo (sur commande emballage pour 1 bouteille),
- Dépôt des objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre)
- Retrait des lettres et colis en instance hors Poste Restante, valeur déclarée et Chrono-post,
- Dépôt des procurations courrier, (*pour information une procuration est valable 5 ans*)
- Prêt-à-Expédier,
- Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition.



SERVICES FINANCIERS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

NOTA : La confidentialité des opérations est garantie dans la mesure où l'agent n'a pas directement accès aux comptes des "clients".

- Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours,
- Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350 € par période de 7 jours,
- Paiement de mandat cash, dans la limite de 350 € par opération.



TRANSMISSION AU BUREAU CENTRE POUR TRAITEMENT DIRECT SELON LES RÈGLES EN VIGUEUR

- Des demandes de services liées aux CCP,
- Des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 350 €,
- Des procurations liées aux services financiers,
- Des versements d'espèces sur son propre compte courant postal, dans la limite de 350 € par période de 7 jours.
- Des versements d'espèces sur un Postépargne ou livret d'épargne, dans la limite de 350 € par période de 7 jours.



Ligne de proximité

Transports Interurbains de la Loire

Ste Colombe sur Gand/Roanne) (via Chirassimont – Fourneaux)

ALLER			RETOUR		
COMMUNES	POINTS D'ARRÊTS	(1) Mercredi	COMMUNES	POINTS D'ARRÊTS	(1) Mercredi
STE-COLOMBE-SUR-GAND	Bourg	13.00	ROANNE	Gare routière	18.10
ST-JUST-LA-PENDUE	Mairie	13.08	ROANNE	Hôtel de ville	18.13
CHIRASSIMONT	Bourg	13.15	LE COTEAU	gare SNCF	18.25
MACHÉZAL	Bourg	13.20	ST-CYR-DE-FAVIÈRES <small>(Hôpital / Rhins)</small>	La gare	18.30
FOURNEAUX	Bourg	13.30	NEAUX	Bourg	18.35
LAY	Bourg	13.35	ST-SYMPHORIEN-DE-LAY	Place de Verdun	18.40
ST-SYMPHORIEN-DE-LAY	Place de Verdun	13.40	LAY	Bourg	18.45
NEAUX	Bourg	13.45	FOURNEAUX	Bourg	18.50
ST-CYR-DE-FAVIÈRES <small>(Hôpital / Rhins)</small>	La gare	13.50	MACHÉZAL	Bourg	19.00
LE COTEAU	gare SNCF	13.55	CHIRASSIMONT	Bourg	19.05
ROANNE	Hôtel de ville	13.57	ST-JUST-LA-PENDUE	Mairie	19.10
ROANNE	Gare routière	14.00	STE-COLOMBE-SUR-GAND	Bourg	19.15

Service de transport accompagné

Après une période de rodage de quelques mois, le véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite de l'association ADMR de Saint Symphorien de Lay est désormais opérationnel sur le territoire de la Copler.

Vous êtes à mobilité réduite et vous souhaitez vous déplacer ...

L'association ADMR de St Symphorien de Lay est dotée d'un véhicule spécialement adapté au transport d'une personne en fauteuil roulant.

Durant le trajet, la personne reste dans son fauteuil "en toute sécurité" et le chauffeur-accompagnateur est formé pour ce type d'intervention.

Ce service s'adresse à des personnes à mobilité réduite quel que soit leur âge et leur handicap.

Pour tout renseignement ou réservation, vous pouvez contacter le **06.40.21.33.72**



SDCI

(Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale)

La Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) s'est tenue le lundi 3 octobre en préfecture de la Loire.

L'ordre du jour principal portait sur le résultat de la consultation des 81 communes concernées par un Roannais Agglomération élargi : 35 ont émis un avis favorable et 46 un avis défavorable.

A l'issue de cette CDCI, le Préfet n'a pas fait usage du pouvoir qui est le sien, d'outre passer l'avis des conseils municipaux et la CDCI n'a pas influencé sa décision.

Le dispositif législatif lié à la loi NOTRe trouve son terme avec l'arrêté de schéma préfectoral définitif et s'achève au 31 décembre 2016 pour une application au 1^{er} janvier 2017.

A ce jour, les différentes étapes de mise en œuvre de cette loi ont été réalisées et les pouvoirs exceptionnels alloués aux Préfets pour ce faire, ne seront plus effectifs au 1er janvier prochain.

Bien entendu, les procédures dites « de droit commun » peuvent être mobilisées avec des règles précises de mise en œuvre, permettant dans des conditions de majorité particulières de fusionner des EPCI, de quitter, pour une commune (sous certaines conditions), un EPCI pour en rejoindre un autre.

La Coplex conserve donc son périmètre actuel.

Néanmoins, nous ne devons pas rester dans ce statu quo mais fonder au sud de notre arrondissement, une collectivité rurale renforcée, dynamique et proche des préoccupations de nos habitants.

L'organisation opérationnelle du projet « Loire et Monts Communauté » se poursuit donc avec l'ouverture nécessaire et essentielle aux communes extérieures qui souhaitent rejoindre sa philosophie, ses orientations et son dynamisme.

L'année 2017 sera donc consacrée à l'ajustement du périmètre définitif et à la convergence des actions des collectivités engagées pour aboutir, dans la cohérence et la co-construction, à la fusion sereine et efficace.

VISITE DU CCAS



Depuis fin novembre les membres du ccas (centre communal d'action sociale) de Machézal rendent visite aux seniors de la commune.

C'est l'occasion pour chacun de partager un moment de convivialité.

Un ballotin de pâtes de fruits est offert à toutes personnes de plus de 80 ans y compris les personnes en maison de retraite.

Cette initiative s'est déroulée à différentes périodes de l'année depuis 2012.

PROGRAMME D'INTERET GENERAL POUR LA REHABILITATION DES LOGEMENTS PRIVES

Vous êtes propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs
Vous souhaitez réhabiliter votre logement

Le Département de la Loire, en partenariat avec 13 communautés de communes du territoire ligérien, a décidé de renforcer sa politique d'intervention sur le parc de logements privés à travers le programme d'intérêt général départemental. Ce dispositif est centré sur les priorités nationales définies par l'État et vient compléter les financements de l'ANAH (l'Agence nationale de l'habitat).

Conditions de ressources pour les propriétaires occupants (PO)

PO très modestes :

	personne seule	couple	couple avec deux enfants
Revenu mensuel estimé	1 300 €	1 900 €	2 700 €

PO modestes :

	personne seule	couple	couple avec deux enfants
Revenu mensuel estimé	1 700 €	2 500 €	3 500 €

Trois priorités :

- promouvoir la maîtrise de l'énergie,
- résorber l'habitat dégradé et lutter contre l'inconfort,
- favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie.

Désormais, les nouveaux accédants sont également éligibles à ce programme, toujours soumis à conditions de ressource et réservé aux maisons de plus de 15 ans.

Exemple de travaux finançables :

Objectif	Type de travaux
Lutte contre l'habitat indigne	Redistribution des pièces Mise aux normes électriques Remplacement sanitaires Isolation murs et planchers Système de chauffage
Lutte contre la précarité énergétique	Remplacement chauffage vétuste Isolation thermique Menuiseries, ventilation Energie renouvelable
Adaptation au vieillissement et handicap	Remplacement baignoire en douche Rampe accès Monte escalier

Le programme lancé en 2015 arrive dans sa dernière année en 2017.

Le bilan des 2 premières années est très satisfaisant sur le territoire de la CoPLER :

- 41 maisons et ses occupants ont bénéficiés de ce programme
- Pour un montant total de travaux de 654 000 €(soit 16 000 €en moyenne par maison)
- 363 000 €de subventions accordées ce qui fait une moyenne de 55% de subvention

Un accompagnement gratuit et personnalisé

Pour tout renseignement contactez SOLIHA au 04 77 43 08 80.

Adressage... suite

Dans la continuité des informations données dans le précédent numéro, le conseil municipal a nommé l'ensemble des voies de la commune.

Nous avons respecté les noms des voies et hameaux présents sur le cadastre.

La prochaine étape est l'installation des panneaux en bordure de voie.

Vous recevrez, courant de l'année 2017, un courrier de la mairie vous informant des démarches à entreprendre et le numéro attribué à votre logement vous sera remis.

Voici un aperçu des plaques choisies sachant qu'elles seront bordeau et beige.



Nous avons retenu la numérotation métrique.

Elle correspond à la distance approximative exprimée en mètres à partir du début de la voie (point le plus proche du village ou sens d'usage le plus fréquent).

On tient compte également du côté pair (sur la droite de la voie) et impair (sur la gauche de la voie).

La numérotation métrique a plusieurs avantages :

- Elle situe géographiquement les habitations,
- Elle facilite la gestion des réseaux (eau, électricité, ...),
- Elle simplifie la gestion des constructions intercalées,
- Pour les services d'urgence tels que les pompiers, ambulances..., elle indique l'adresse recherchée de façon plus précise puisqu'elle correspond à une distance métrique qui se calcule simplement dans un véhicule.

Prochainement, une nouvelle association sur la commune

RECUP & CREE

Vous proposera des activités autour des arts créatifs.

Rendez-vous dès le 9 janvier à partir de 13 h 30 , salle des associations route de Chirassimont.

Pour tous renseignements : recup.cree@gmail.com

MANIFESTATIONS POUR L'ANNEE 2017

ACE (Action Catholique des enfants)

Samedi 6 et dimanche 7 mai : vente de fleurs

Boule Fraternelle

Samedi 17 juin : Challenge VOLLE et coupe BOUVIER THOMAS

Chasse

Samedi 14 janvier : Repas des propriétaires et des chasseurs

Dimanche 15 janvier : Concours de belote

Samedi 25 mars : Vente de boudins

Samedi 5 et dimanche 6 août : Ball trap

Dimanche 20 août : Concours de pétanque

Classes en 7

Samedi 8 avril : Soirée dansante

Samedi 1^{er} juillet : Fêtes des classes

Sou des écoles

Samedi 18 février : Carnaval avec défilé et ventes de bugnes

Samedi 8 avril : Chasse aux œufs (à Chirassimont)

Dimanche 20 mai : Vide grenier (à Chirassimont)

Dimanche 25 juin : Fête d'été (spectacle des enfants)

Téléthon

Samedi 9 décembre

Pestacle

Samedi 11 février :

Viens faire le bal

(bal pour enfants à partir de 4 ans)



TARIF LOCATION SALLE D'ANIMATION

Particuliers commune journée	250,00 €
Particuliers extérieurs commune journée	280,00 €
Particuliers commune week-end	320,00 €
Particuliers extérieurs commune week-end	470,00 €
Associations commune week-end (2 utilisations/an)	195,00 €
Associations commune pour les suivantes	315,00 €
Associations extérieures commune week-end	440,00 €
Assemblées générales avec buffet	300,00 €
Arrhes (particuliers)	100,00 €
Arrhes (associations)	100,00 €
Cautions (salle)	1 000,00 €
Cautions (sono)	500,00 €

La réservation de la salle se fait auprès du secrétariat de mairie.

RETOUR SUR LA VISITE AU CENTRE DE TRI DE DECHETS A FIRMINY

Nos déchets représentent un danger pour notre environnement et il est du devoir de l'école de sensibiliser les enfants à ce problème.

Comment trier ou diminuer nos détritrus ? Tous les emballages en plastique doivent-ils être recyclés ? (Et non, uniquement ce qui ressemble à un flacon, une bouteille ou un bidon !) Peut-on donner une seconde vie à un vieux tee-shirt ? Pour répondre à toutes ces questions et bien plus encore, les enfants ont mené un projet « tri et recyclage des déchets » qui leur a permis de mieux connaître les règles de tri et d'explorer quelques pistes pour réduire nos ordures. Ils ont bénéficié de deux interventions enrichissantes et ludiques menées par Brinhild Massardier, animatrice Copler. Une visite au centre de tri de Firminy leur a appris comment sont traités les déchets. Les enfants se sont ensuite lancés le défi de faire deux pique-niques « zéro déchet ». Ils ont enfin confectionné des décorations de Noël en recyclant des objets devenus inutiles.

Alors, si vous vous posez des questions sur ce sujet, n'hésitez pas, interrogez-les, ils sont devenus de véritables spécialistes !

Caroline Monet



Le jeudi 24 novembre, nous sommes allés visiter le centre de tri des déchets de Firminy.

Les déchets triés dans ce centre sont les emballages en plastique, les emballages métalliques ainsi que les papiers. Ils sont déchargés dans un grand hangar. Un manitou les pose alors dans une machine appelée l'alimentateur qui éventre les sacs et commence à aplatir les déchets qui sont ensuite apportés grâce à un tapis roulant dans une cabine de pré-tri. Là, des personnes enlèvent les objets encombrants et indésirables qui ne seront pas traités dans le centre. Nous avons pu voir par exemple une vieille casserole et une chaussure ! Les déchets recyclables passent ensuite dans un séparateur mécanique qui ressemble à l'intérieur d'une machine à laver. Il retient les papiers et laisse passer les métaux et les plastiques, appelés corps creux. Les papiers, appelés corps plats, passent ensuite dans une cabine et sont triés par des personnes puis rassemblés sous forme de gros cubes. Les corps creux, eux, passent dans un séparateur magnétique dans lequel un aimant attire tout ce qui est métallique. Les objets en métal sont alors pressés les uns contre les autres. Les bouteilles en plastique ou en carton poursuivent leur route sur le tapis pour être triées grâce à un scanner optique en 4 groupes : les transparents, les opaques, les colorés, ainsi que les briques en carton.

Les bouteilles en plastique sont ensuite apportées dans une cabine où des personnes enlèvent les derniers détritrus qui ne sont pas en plastique.

Beaucoup de personnes travaillent dans ce centre et nous pouvons les aider en triant correctement nos déchets recyclables.

Enfin, tous ces déchets sont ensuite transportés vers des usines de recyclage.

Les élèves de Machézal

ELECTIONS

Présidentielle

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Législatives

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017

Le suffrage universel

La Constitution de 1791 a mis en place une monarchie constitutionnelle en France.

Dans ce régime, la souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint.

Le suffrage est alors censitaire et indirect.

Censitaire car seuls les hommes de plus de 25 ans payant un cens, c'est-à-dire, une redevance, un impôt, pouvaient y participer.

Indirect car les citoyens actifs élaient des électeurs de second degré, disposant de revenus plus élevés, qui à leur tour élaient les députés à l'Assemblée nationale législative.

Il y avait donc les « citoyens actifs » (ceux qui votaient) et les « citoyens passifs » (ceux qui n'avaient pas le droit de vote).

Ce suffrage universel censitaire a disparu un temps, place au suffrage universel masculin.

A partir de 1795 jusqu'en 1848, ces deux systèmes ont été alternés tout à tour.

C'est en 1848 que le suffrage universel masculin est devenu définitif.

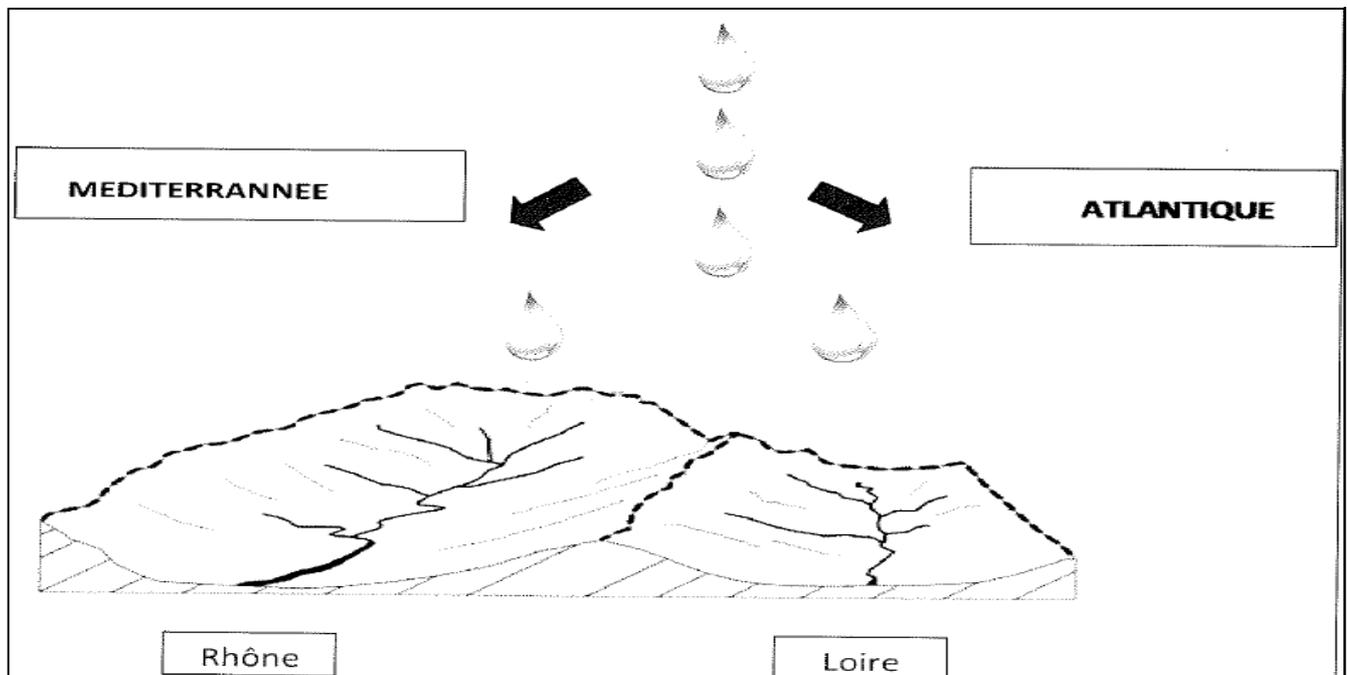
Il a fallu attendre 1944, près d'un siècle plus tard, pour que le droit de vote soit accordé aux femmes ; mais les femmes françaises ont pu voter pour la première fois lors des élections municipales de 1945, après la seconde guerre mondiale.

Enfin, en 1974, l'âge a été ramené de 21 à 18 ans pour tous les électeurs.

Au vu de l'histoire de la république française, voter est un droit qui est clairement le fruit d'une longue évolution de nos institutions politiques et du combat mené par tous ceux qui nous ont permis d'accéder à ce droit fondamental.

LIGNE DE PARTAGE DES EAUX

Où que nous habitons, nous faisons partie du bassin versant d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un fleuve. La configuration de ce bassin versant (reliefs, éléments paysagers, type de sols...) et la nature des activités humaines qui y sont exercées vont influencer la qualité des cours d'eau qui le traversent.



La ligne de partage des eaux désigne une limite géographique qui divise un territoire en un ou plusieurs bassins versants. Plus précisément, de chaque côté de cette ligne, les eaux s'écoulent in fine dans des directions différentes.

A Machézal, cette ligne se situe sur notre limite communale avec Joux. Aussi, au détour d'une promenade sur les hauteurs de la commune, vous longez cette ligne en parcourant une portion du GR7.

Qu'est-ce qu'un bassin versant ?

Le bassin versant est un territoire géographique bien défini : il correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même cours d'eau ou vers une même nappe d'eau souterraine.

Un bassin versant se délimite par des lignes de partage des eaux entre les différents bassins. Ces lignes sont des frontières naturelles dessinées par le relief : elles correspondent aux lignes de crête.

Les gouttes de pluie tombant d'un côté ou de l'autre de cette ligne de partage des eaux alimenteront deux bassins versants situés côtes à côtes.

Le fonctionnement d'un bassin versant

L'amont ou l'aval ?

Le bassin versant est constitué d'une rivière principale, qui prend sa source le plus souvent sur les hauteurs en amont, au niveau de ce qu'on appelle la « tête de bassin ».

Cette rivière s'écoule dans le fond de la vallée pour rejoindre la mer ou se jeter dans un fleuve, en aval, à l'exutoire du bassin versant.

Un espace dynamique

Sur son chemin, la rivière collecte l'eau provenant de tous les points du bassin versant : l'eau de ses affluents, l'eau de pluie, la fonte des glaciers, l'eau d'origine souterraine... L'eau de la rivière est donc chargée de toute l'histoire des pentes qu'elle a parcourues.

En amont du bassin se produit principalement le phénomène d'érosion : la pente étant plus forte, la force de l'eau emporte des petites particules de terre. Le terrain est ainsi peu à peu creusé par l'eau.

En aval, dans les zones plus calmes, où la pente et le courant sont plus faibles, ces particules se déposent, les plus grosses en premier, puis les plus fines : c'est la sédimentation.

A chaque bassin ses caractéristiques propres

Chaque bassin versant est unique de par sa taille, sa forme, son orientation, la densité de son réseau hydrographique, le relief, la nature du sol, l'occupation du sol (cultures, haies, forêts, plans d'eau...), son climat...



Pour conserver nos beaux paysages, quelques rappels de consignes de tri.

Il est interdit de laisser des sacs au pied des conteneurs.

Pour les vêtements, prévoir des sacs de petites capacités afin qu'ils entrent dans le bac prévu à cet effet.



Les cartons d'emballage propres sont récoltés pour être ensuite recyclés.
Vous avez la possibilité de les déposer dans le local à proximité des conteneurs de tri.

Merci de veillez à ce qu'ils soient aplatis.

ETAT CIVIL 2016

NAISSANCES

Emy, Pascale, Magali CASALI
Fille de Gaëlle Lambert et Jason Casali

le 26 avril

Léana, Jade, Victoire DUFFAY
Fille de Manon et Gaëtan DUFFAY

le 10 septembre

Lisa, Jeanne DUBESSY
Fille de Pauline Brescancin et Pierre Dubessy

le 29 septembre

Manoë, Marcel FILIPUCCI
Fils de Eva Chrabaszczyk et Olivier Filipucci

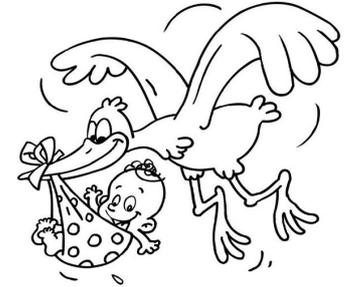
le 15 octobre

Maëline, Lise BONNET-TESTE
Fille de Agnès Fargeot et Eric Bonnet-Teste

le 26 octobre

Arthur MATHIEU
Fils de Marion Guillot et Bertrand Mathieu

le 30 novembre



MARIAGE

Noémie GARIN et Jérôme MATHEVET
(le Froget)

le 3 décembre



DECES

Simon PAVALLIER 93 ans

le 4 juin

